

Nombre de membres :

- En exercice : 29
- Présents : 25
- Votants : 29
- Procuration(s) : 4
- Absent(s) excusé(s) : 4
- Absent(s) : 0

DEL 2026_050

Date de convocation :

le 22 avril 2026

Date d'affichage :

le 22 avril 2026

Fait à Aigondigné,

Le 29 avril 2026

Ont signé au registre tous
les membres présents.

Pour extrait conforme

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril à 20h00, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Laurent AUDÉ, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougon, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : ALLEGRETTI Isabelle, AUDÉ Laurent, BABIN Sébastien, BARBAREAU Freddy, BAUMGARTEN Christian, BEUN Fanny, BONNEAU Magali, BONNIN Jean-Marie, BRET Nathalie, CHAIDRON, Laurence, CHAILLER Catherine, DAGUTS Karine, DUMORTIER Roselyne, FAURE Didier, FOUQUET Christophe, GANCHE Laura, GARNAULT Claude-Manuel, GUILLORIT Mikael, JARDIN Mathilde, LAPORTE Pierre, LARGEAU Vanessa, LECULLIER Lysiane, LORIOU Vincent, MARTINEAU Marina, MÜHLBERGER Karlheinz, OUVRARD Emilie, PINEAU Vincent, ROUXEL Patricia, SIMON Christophe.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : BEUN Fanny représentée par BONNEAU Magali, FOUQUET Christophe représenté par AUDÉ Laurent, GARNAULT Claude-Manuel représenté par BARBAREAU Freddy, ROUXEL Patricia représentée par LECULLIER Lysiane

Secrétaire de séance : PINEAU Vincent

Délibération 2026_050 : MARCHES PUBLICS

Objet : VOIRIE - ATTRIBUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE « PATA 2026 »

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil municipal que l'entretien courant de la voirie communale est réalisé tous les ans par Point à Temps Automatique (PATA). Trois sociétés spécialisées dans ce domaine ont répondu à notre demande.

TABLEAU RECAPITULATIF DES OFFRES RECUES

SOCIETE	COMMUNE	N° DEVIS	MONTANT HT	MONTANT TTC
COLAS	AIRVAULT	5864966	36 200,00 €	43 440,00 €
EIFFAGE ROUTE	VERNOUX EN GATINE	VCH26036	36 200,00 €	43 440,00 €
EUROVIA	NIORT	YTK26-001	48 000,00 €	57 600,00 €

- L'offre de la Société COLAS comprend la pose de panneaux « attention gravillons » alors que la Société EIFFAGE ROUTE ne le propose pas.
- La Société EUROVIA propose une offre supérieure aux deux autres.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'attribuer les travaux à la Société COLAS.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- **APPROUVE la proposition et attribue** la réalisation d'entretien de la voirie communale du PATA 2026 à la Société COLAS pour un montant de 36 200,00 € HT / 43 440,00 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

Le secrétaire de séance,

Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :
M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de
Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission

Le Maire,
Laurent AUDÉ

